

Procès verbal du Conseil d'Etablissement du 8 mars 2016 salle Montaigne

début de séance 18h20

ordre du jour :

1. PV du CE du 10 novembre 2015
2. Postes sous contrat d'expatriés à la rentrée 2017
3. La réforme du collège et sa préparation
4. Calendrier scolaire 2016-2017
5. Questions diverses

Personnes présentes :

Membres de droit

M. Rousseau (suppléant M. Favre)
Mme Lavandier
M. Ahissou Hodonou
Mme Dalle Nogare
M. Amlon

Représentants du personnel

Mme Derain
M. Cadoux
M. Grimal
Mme Rochatte
M. Volsik

Représentants du personnel administratif et de service

Mme Menon

Représentants des parents

Mme Fourn
Mme Gbaguidi Kerekou
M. Panteghini

à titre consultatif membres du CA de l'APE

Mme Lascaris
M. Verfaille

Secrétaire de séance M. Frédéric Cadoux

ordre du jour adopté à l'unanimité

1. PV du CE du 10 novembre 2015 : voté à l'unanimité

2. Postes sous contrat d'expatriés à la rentrée 2017

Mme Lavandier annonce que les postes d'expatriés en Lettres classiques, Mathématiques, SVT sont maintenus à la rentrée 2017 (reconduction des contrats en cours). Elle pose la question du maintien du poste en lettres modernes. Il y a moins de titulaires en langues vivantes or c'est le vœu de l'AEFE de mettre l'accent sur les langues vivantes ainsi, Mme Lavandier propose de transformer le poste de Lettre modernes en poste de Langue Vivante Etrangère et suggère un poste d'expatrié en Allemand qui serait conseiller pédagogique pour les langues.

Mme Rochatte rappelle que si il y a deux postes en Lettres c'est que l'un est aussi consacré à l'option théâtre et l'autre à l'option Latin. Quid de la succession/pérennité et de la prise en charge de l'option théâtre ?

M. Volsik suggère de demander l'ouverture d'un post d'expatrié en LVE plutôt que le glissement du poste d'expatrié en Lettres modernes vers un poste de Langue vivantes.

Mme Fourn approuve cette proposition et dit qu'il n'est pas logique de supprimer le poste de Lettres modernes option théâtre alors que nous venons d'adopter une convention avec l'EITB au Conseil d'Etablissement du 10 novembre. De plus, ne courrons nous pas le risque de voir le poste tout simplement supprimé sans qu'il y ait de glissement du poste vers une autre matière ?

Mme Lavandier répond qu'envisagé l'ouverture d'un poste d'expatrié supplémentaire à l'EFE lycée Montaigne n'est pas compatible avec la politique actuelle de l'AEFE. En revanche nous pouvons demander l'ouverture d'un poste de résident, sachant que Mme Aran envisage à la fin de son contrat d'expatrié de rester au Bénin comme résidente et espère pouvoir continuer à prendre en charge l'option théâtre. Elle précise que puisque nous avons 50% de professeurs certifiés, il n'y a pas de risque de voir un poste d'expatrié supprimé.

M. Cadoux exprime son scepticisme quant à l'idée qu'un enseignant d'Allemand coordonne l'équipe des enseignants de Langues vivantes et conseille les enseignants d'Anglais ou d'Espagnol.

M. Rousseau récapitule la situation et arrive à la conclusion que deux options se présentent : une option optimiste qui verrait l'ouverture d'un poste de résident supplémentaire. L'autre, pessimiste qui verrait le refus de la création d'un poste d'expatrié coordonnateur des langues, en courant le risque que le poste d'expatrié de Lettres modernes soit transformé en poste de contrat local.

Mme Lavandier dit qu'il est justement judicieux de demander un poste d'Expatrié en Allemand compte tenu du vivier plus grand d'enseignants et donc de candidats éventuels dans cette matière. Elle précise, pour exemple, que M. Francisco professeur d'Anglais et ancien expatrié à mission de conseil pédagogique, accompagne Mme Djossou, professeure d'Allemand, ce qui ne lui pose aucun problème, la langue n'étant pas une barrière.

M. Ahissou Hodonou, suggère que nous demandions l'avis d'un inspecteur de langues quant à la compétence d'un enseignant d'une langue à conseiller des enseignants d'autres langues. Mme Lavandier précise qu'elle a pris contact avec l'Inspectrice de langues du service pédagogique de l'AEFE mais n'a pas encore reçu de réponse.

Mme Lavandier propose de passer aux votes sur les choix suivants :

1. en faveur d'un poste d'expatrié supplémentaire en Allemand
2. en faveur d'un glissement du poste de Lettres modernes à un poste de professeur

d'Allemand, conseiller pédagogique.

M. Rousseau demande que l'on propose un choix supplémentaire, notamment sur le choix de la langue du poste mis aux votes.

Mme Lavandier explique que l'ouverture d'un poste de résident en plus n'est pas garantie sauf s'il est pris en charge à 100% par l'établissement.

Elle fait une autre proposition de vote :

1. en faveur de la création d'un poste d'expatrié en langue vivante
2. en faveur d'un glissement du poste de Lettres modernes en poste de langue vivante

résultat du vote sur 14 votants:

proposition 1 : 7 voix (proposition adoptée)

proposition 2 : 3 voix

abstentions : 4 voix

Mme Lavandier demande l'accord de laisser le Conseil Pédagogique décider du choix de la langue du professeur sur le poste d'expatrié en langue vivante.

Vote sur la proposition :

- accord pour que le Conseil Pédagogique décide du choix de la langue du conseiller pédagogique expatrié en langues ?

Résultat du vote : 12 pour (proposition adoptée) ; 2 abstentions

3. La réforme du collège et sa préparation

Mme Lavandier présente des documents faisant la synthèse du nouveau socle commun, des cinq domaines avec leurs objectifs, des nouveaux programmes et nouvelles grilles horaires.

Mme Lavandier explique le fonctionnement des EPI et de l'accompagnement personnalisé ainsi que celui des enseignements de complément. Elle rappelle que le projet d'établissement met en avant les arts (théâtre, arts plastiques, chorale) et les langues vivantes et qu'il faudra en tenir compte dans le cadre de la réforme.

Elle demande aux membres de voter sur l'approbation de prendre deux demi-journées banalisées afin que les enseignants puissent travailler en équipe sur la réforme du collège (dates proposées : vendredi 25 mars et lundi 9 mai)

Vote : 14 voix pour (proposition adoptée)

Mme Lavandier rappelle le dispositif des langues vivantes au lycée, voté le 13 juin 2014 par le comité de gestion et approuvé jusqu'en classe de cinquième. Elle propose en plus de l'Allemand et de l'Espagnol d'offrir la possibilité de découvrir le Mandarin et l'Arabe classique à partir de la 4^{ème}. Le seuil d'ouverture d'un groupe serait 8 élèves minimum, horaire qui serait intégré dans le cadre des enseignements de complément facultatifs à raison de deux heures par semaine.

M. Volsik fait part de son inquiétude à l'égard de l'emploi du temps des élèves l'année prochaine,

beaucoup de nouveautés étant déjà proposées sans introduire en plus une nouvelle langue.

Mme Lavandier répond que des heures en barrette existent déjà pour le Français renforcé, l'Anglais renforcé et l'approfondissement en Anglais en 6^e et 5^e, il y aurait la possibilité de prendre ce créneau ou de proposer cet enseignement le samedi matin.

M. Ahissou Hodonou dit sa crainte de ne pouvoir respecter les vœux de tous les enseignants concernant leur emploi du temps compte tenu de ces nouvelles contraintes d'occupation des salles.

M. Panteghini soulève le problème de l'hétérogénéité d'une classe d'Arabe compte tenu du public arabophone et non arabophone.

Mme Rochatte pose la question du mode de recrutement d'un enseignant en Arabe ou Mandarin.

Mme Lavandier répond que le Centre culturel Chinois est une ressource et que Mme Daher sur place pourrait enseigner l'Arabe.

M. Grimal suggère qu'il faudrait se donner le temps de la réflexion et d'abord connaître le bilan de ce qui a été fait en langues avant de se lancer dans cette entreprise.

Mme Lavandier répond que la richesse de découvrir une troisième langue doit primer sur la difficulté technique de sa mise en place.

Mme Derain précise que les parents d'élèves trouvent qu'il y a déjà beaucoup de choses à faire et qu'un renforcement d'une langue serait peut-être plus judicieux que l'introduction d'une nouvelle langue.

Mme Gbaguidi Kerekou répond que cette demande de troisième langue existe déjà, d'ailleurs nombreux sont les familles qui font appel à des professeurs particuliers pour de l'Arabe ou du Mandarin.

Mme Lavandier soumet aux votes la proposition suivante :

-Qui est en faveur de proposer de découvrir une 3^{ème} langue vivante en 4^o l'année prochaine ?

Résultat du vote :

8 voix pour (proposition adoptée)

5 voix contre

2 abstentions

5. Calendrier scolaire 2016-2017

Mme Lavandier précise que l'Inspectrice de l'Education Nationale a fait une proposition de calendrier donnant la possibilité de périodes communes pour tous les établissements français de la zone de mutualisation afin de faciliter la mise en place de stages de formation continue. Elle félicite le travail effectué par le Conseil d'école sur une nouvelle proposition de calendrier scolaire et donne la parole à la Directrice de l'école primaire pour présenter cette proposition.

Mme Dalle-Nogare précise que les contrats des nouveaux collègues commencent en septembre et

que par conséquent une pré-rentrée en août n'est pas possible.

Mme Derain s'indigne du fait qu'à chaque rentrée des parents attendent des tarifs d'avion avantageux (après la rentrée scolaire) pour rentrer avec leurs enfants. Et que l'arrivée des élèves s'étale sur une semaine.

M. Volsik précise qu'il est important d'avoir une rentrée décalée pour les élèves le lundi matin de libre afin de pouvoir rendre visite aux différentes classes.

M. Rousseau approuve le calendrier proposé par le primaire et rappelle que ce qu'il faut compter c'est le nombre de jours de classe et remarque que beaucoup d'élèves quittent l'établissement tôt dans l'année. Il précise également que l'EFE Montaigne est au minimum de jours travaillés par rapport à d'autres établissements.

Mme Rochatte demande s'il est nécessaire de suspendre les cours du collège pendant les épreuves du baccalauréat.

Mme Lavandier répond que l'on ne peut faire autrement pendant quelques jours étant donné le nombre d'enseignants qui participent aux corrections du Baccalauréat mais que les emplois du temps sont retravaillés pour limiter le nombre de jours de suspension des cours.

Mme Lavandier soumet la proposition de calendrier du conseil d'école aux votes : approbation à l'unanimité.

5. Questions diverses

Mme Lavandier soumet aux membres la composition de la Commission d'appel d'offres, 6 membres dont :

- 2 représentants des parents au Conseil d'Etablissement
- 2 membres de l'administration et suppléants
- 2 enseignants et suppléants

M Grimal se porte volontaire et Mme Lavandier suggère que M. Leroy, s'il l'accepte, participe à la commission d'appel d'offre concernant la nouvelle salle de Technologie le 22 mars à 14h.

Fin de la séance : 20h10

Le secrétaire de séance
Frédéric Cadoux

La présidente
Laurence Lavandier